



**Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –
29 rue Bellanger 76190 YVETOT**

Tél : 02-35-56-96-07 _ Fax : 02-35-56-46-88 _ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivébobee.fr>

Lettre aux parents – Troisième point sur la ré ouverture du collège le 18 mai 2020

- La 1^{ère} lettre, à ce sujet, est datée du 01 mai et la seconde du 04 mai -

Le samedi 09 mai 2020

Chers parents,

Nous vous remercions pour votre confiance et pour vos propos recueillis qui nous touchent et qui soulignent votre satisfaction malgré ce contexte complexe de crise sanitaire que nous traversons ensemble.

La ré ouverture du collège le 18 mai se fera donc pour les élèves de 6^e et de 5^e dont les parents ont complété le recensement en ligne.

Pour rappel, les familles qui n'auraient pas complété ce recensement se verront refuser l'entrée de leur enfant au collège le 18 mai et les jours suivants.

Un second recensement sera fait dans la semaine du 25 mai pour savoir si votre enfant sera présent ou non sur la période du 02 juin jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

En fonction de vos réponses, le collège pourra accueillir, comme sur la période du 18 au 29 mai, tous les élèves qui sont inscrits en ligne, au préalable à leur venue, ou bien, si le nombre de demande est supérieure à notre capacité d'accueil au regard des contraintes et conditions sanitaires à remplir pour respecter le protocole ministériel, un accueil sera fait à raison d'une semaine sur deux ou autre solution que nous étudierons et dont nous nous ferions part le moment venu. Il va de soi, que nous appliquerons également nos obligations d'accueil des enfants du personnel soignant, des professeurs, des forces de l'ordre, de la distribution du courrier et autres professions dont le rectorat nous ferait part. Les parents des métiers et secteurs d'activité susnommés, comme tous les parents, peuvent également faire le choix de ne pas remettre leur enfant au collège jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dans ce cas, la continuité pédagogique se poursuivra à distance via les Padlets et autres supports dématérialisés, permettant à l'élève d'évoluer dans ses connaissances et compétences avec le suivi des professeurs qui œuvrent et qui font de leur mieux dans ce contexte inédit.

A ce jour, nous n'avons pas d'informations concernant la possibilité de revenir in situ au collège pour les élèves des classes de 4^e et de 3^e.

Je suis pleinement conscient des contraintes que nous demandons de respecter mais la sécurité de vos enfants est essentielle et guide nos choix, et ne tolère aucune tergiversation.

Masques :

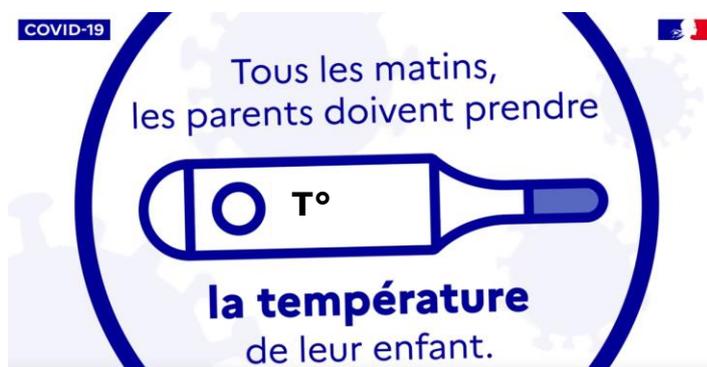
- Les élèves devront avoir leur masque dès le matin avant d'entrer dans le collège.
- Le collège ne fournira pas de masques. Un enfant sans masque ne pourra pas entrer au collège.
- L'élève devra toujours porter son masque en tout lieu de l'établissement. Un point particulier sur le port du masque dans la classe vous sera donné dans la prochaine lettre et cela avant le 18 mai.



Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

Entrées et sorties de l'établissement :

• Les parents doivent impérativement et sans négociation, prendre la température de leur enfant quotidiennement avant que ce dernier vienne au collège. Si sa température dépasse 37.8 alors l'enfant ne doit absolument pas venir au collège. Si un enfant a de la température pendant la journée, ou s'il ne se sent pas bien, il sera vu par notre infirmière et la famille devra venir le chercher immédiatement.



• Il n'y aura pas d'élèves externes. De ce fait, tous les élèves sans exception devront se restaurer pour le déjeuner à la cantine du collège. Les règles inhérentes pour entrer et se restaurer dans notre cantine avaient été indiquées sur mes deux précédentes lettres relatives à cette réouverture du 18 mai. Le tarif du repas cantine sera de 5,32 € (tarif identique à celui des demi-pensionnaires). Les externes pourront se présenter à l'entrée du self sans avoir de carte cantine

• De plus, si un enfant a un rendez-vous médical ou autre, et qu'il doit sortir du collège dans la journée, il ne pourra pas revenir au collège avant le lendemain matin.

• Pour rappel (lettre n°2 du lundi 04 mai 2020 via Scolinfo) : Afin de fluidifier l'entrée au collège, pour respecter la distanciation et les gestes barrières, et les recommandations que nous recevons, nous demandons aux familles de 6^e qui déposent leurs enfants en voiture le matin de bien vouloir les déposer uniquement au 29 rue Bellanger et pour les élèves de 5^e uniquement rue Thiers (portail habituel côté mairie).

De plus, les élèves qui sont déposés par le car, place Victor Hugo (à côté de la librairie La Buissonnière et l'Église), doivent uniquement entrer par la porte du 29 rue Bellanger ; les autres élèves devront passer par le portail rue Thiers (face à la Mairie, portail habituel).

Nettoyage des mains :

Les élèves se verront proposer par un éducateur dès l'entrée dans le collège, du gel hydro alcoolique. Ils devront le mettre et bien se frictionner les mains avec (voir dans cette lettre, ci-dessous, un QR Code permettant d'accéder à une vidéo de l'AMSN, qui explique comment bien se désinfecter les mains avec le gel hydro alcoolique). Ils devront également se laver les mains régulièrement avec du savon et/ou ce gel plusieurs fois par jour, notamment avant et après le repas du midi, pendant les récréations et le soir en quittant le collège.

Un deuxième QR code ci-après montre en vidéo également comment bien se laver les mains.

**Lavage des mains
au gel hydro alcoolique**

Flasher ce code
pour visualiser
la vidéo



**Lavage des mains
au savon**



Flasher ce code
pour visualiser
la vidéo

Transport scolaire :

Pour les transports, nous avons eu une information en date de ce jeudi 07 mai de la part des cars Hagards. Cette information est valable quel que soit le transporteur de votre enfant.

Les horaires restent les mêmes.

De plus, les cars de 17h30 continueront de circuler aux mêmes horaires également (malgré les lycées qui restent fermés). De ce fait, nous pouvons continuer de proposer à votre enfant de l'études de 16h30 à 17h30 ou jusque 18h00 comme avant le confinement.

Etudes du soir :

Si votre enfant venait à l'études du soir avant le confinement et que vous ne désirez plus qu'il y soit inscrit, vous n'aurez pas de démarche à effectuer. Par contre, si vous désirez que votre enfant reste jusque 17h30 ou 18h00 à l'études du soir, il pourra le faire et en entrant dans la salle d'études prise en charge par un éducateur en respectant également le maximum de 15 élèves par salle, vous devez par retour de mail entre ce 11 mai et 14 mai au plus tard nous l'indiquer, seulement à l'adresse suivante : college.bobee@wanadoo.fr

Gestes barrières :

Les élèves doivent conserver une distance à minima d'un mètre entre tous (équivalent de deux grands pas dans la cour), ne pas courir, respecter la zone dans la cour qui leur sera attribuée (par niveau scolaire), respecter les horaires de passage à la cantine suite à l'appel d'un éducateur dans la cour et sous sa surveillance pour respecter la distanciation dans la file d'attente pour accéder à la cantine.



Emploi du temps :

Vous recevrez l'emploi du temps de votre enfant avant le 18 mai via Scolinfo.

Il n'y aura pas de cours en présentiel dans l'enceinte du collège le mercredi matin.

Les élèves devront avoir leurs matériels avec notamment une trousse complète. Rien ne sera prêté par un autre élève ou par l'établissement en cas d'oubli de ses affaires scolaires. Il devra avoir ses manuels scolaires ... Les affaires que l'enfant avait laissés dans le collège au début du confinement lui seront remises le 18 mai.

Pour les élèves qui ne reviendront pas le 18 mai, ni après, un sac est actuellement préparé pour chaque élève afin de vous le remettre en même temps que le retour des livres scolaires.

A ce sujet, vous aurez une information début juin (date et horaire du retour des livres, remise du chèque de caution, remise de vos affaires laissées au collège ...)

Comportement de l'élève :

Un renvoi immédiat de l'élève pourra être prononcé sans conseil d'éducation ou de discipline, si la direction juge que la faute commise relève de cette sanction, notamment en cas de non-respect des consignes applicables dans le cadre de cette ré ouverture des établissements scolaires (non-respect du mètre de distance, refus de porter le masque, de se laver les mains plusieurs fois, manquement aux devoirs essentiels d'un élève vis-à-vis des autres élèves et des adultes ...), cela pour la sécurité de tous.

Cellule d'écoute :

Mme KERSPERN, notre psychologue scolaire ainsi que nos infirmières pourront recevoir (ou échanger à distance par téléphone ou à l'aide d'un outil de visio conférence) avec vos enfants en fonction de leur besoin, de leur demande, ou de votre demande, afin d'assurer un temps pour les rassurer, les écouter, leur proposer des pistes pour se sentir mieux, ...

Pastorale :

Père Elphège et Père Benoit, nous indiquent les dates pour les Professions de Foi reportées à la rentrée 2020. Les trois dates des célébrations à l'église Saint-Pierre d'Yvetot seront :

Samedi 10 octobre à 18h30 / Dimanche 11 octobre à 11h00 / Samedi 17 octobre à 18h30

Vous devez indiquer votre choix de la date, uniquement via l'adresse mail de Mme BERLAND Véronique, notre Adjointe en Pastorale Scolaire à :

pastorale.bobee.yvetot@gmail.com

Divers :

Les parents ne doivent pas entrer dans l'enceinte du collège sauf cas de force majeure.

En cas d'urgence, les parents doivent indiqués à l'interphone le motif de leurs demandes.

L'essentiel des besoins peuvent être traités à distance ainsi que les principales réponses à vos questions via téléphone ou mailing. Vous pouvez déposer directement vos documents dans notre boîte aux lettres située rue Bellanger.

En restant à votre écoute,

Ensemble nous faisons de notre mieux pour faire face à cette crise,

Prenez soin de vous, de votre famille et de vos proches,

Je vous remercie pour votre confiance,

Olivier CHAPUT

Directeur du collège Bobée

